

Les structures d'accueil requièrent un autre réalisme

Une étude réalisée à l'initiative de Lombard Odier à Genève montre que les prix d'une prise en charge de la petite enfance est très élevée en ville. Les entreprises renoncent à ouvrir des crèches.

La crise économique ne doit pas nous faire perdre de vue une autre réalité: en raison de l'évolution démographique, les entreprises viendront à manquer de main d'œuvre dès 2015 – dans certains secteurs, c'est déjà le cas aujourd'hui. En cause, le vieillissement démographique qui résulte de l'allongement de l'espérance de vie, mais aussi et surtout du recul de la fécondité.

Pour pallier ce phénomène, les solutions ne sont guère nombreuses. Il faut avant tout favoriser le maintien des seniors en emploi et prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre aux femmes de travailler, autrement dit de

concilier au mieux la vie privée et la vie professionnelle. A cet égard, ce n'est pas l'allongement du congé maternité, l'instauration d'un congé parental ou de paternité, pas plus que l'augmen-

ter jeunes parents, c'est de trouver une solution de garde pour leurs enfants en âge préscolaire. D'où la nécessité de pouvoir disposer, par exemple, d'un nombre de places en crèche suffisant.



LA CONCRÉTISATION DE L'INITIATIVE DU PARTI SOCIALISTE GENEVOIS AURAIT DES CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DÉSASTREUSES.

Olivier Sandoz, FER Genève

tation des allocations familiales qui encourageront les femmes à fonder une famille, sans devoir renoncer pour autant à travailler. Le souci principal des futurs et actuels

On pourrait ainsi considérer que l'aboutissement de l'initiative du parti socialiste genevois visant à l'inscription dans la constitution d'un droit à une place d'accueil par un enfant est une bonne nouvelle. Or, il n'en n'est rien, bien au contraire!

Sa concrétisation aurait des conséquences financières désastreuses. En effet, à Genève, le prix d'une place dans une crèche est cher, très cher. Ce triste constat ressort très clairement d'une étude mandatée par la banque Lombard Odier et réalisée par la société Amalthee, spécialisée dans la création et la gestion de crèches. Principaux facteurs en cause: les normes d'encadrement, de construction et principalement, l'obligation légale faite à l'exploitant de s'aligner sur une convention collective de travail (CCT) approuvée par la commune concernée ou sur le statut du personnel d'une collectivité publique au moins équivalente, soit dans les faits respecter la CCT de la Ville de Genève, véritable Rolls Royce en la matière.

Avec pour conséquence que les entreprises a priori intéressées, voire même des communes, doivent renoncer à s'engager dans l'exploitation d'une crèche.

Il faut donc saluer le projet de loi du PDC genevois intitulé «plus de places de crèches pour nos enfants» modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée. Les principaux facteurs de coûts sont visés. Les normes de construction et d'encadrement sont revues. L'assouplissement de ces dernières passant par une modification du taux d'encadrement des enfants pour ceux qui ont plus de 24 mois, et une répartition différente entre le personnel diplômé et les auxiliaires, ainsi que par une intégration des assistantes et assistantes sociaux éducatifs (CFC ASE) dans le personnel diplômé. Enfin, et surtout, l'obligation légale faite à l'exploitant en matière de CCT est supprimée, en particulier pour les crèches d'entreprise dans lesquelles l'Etat n'intervient pas, si ce n'est pour délivrer une autorisation d'exploiter.

Si l'obligation de respecter une CCT approuvée par la commune concernée ou le statut du personnel d'une collectivité publique au moins équivalente tombe, l'obligation de respecter une CCT est maintenue, même pour les crèches privées. Ce que nous déplorons. En effet, une CCT doit être librement négociée et consentie. Des voix se sont rapidement fait entendre pour dénoncer des crèches au rabais, Manuel Tornare, conseiller administratif socialiste en Ville de Genève parlant même «d'un retour aux crèches du XIX^e siècle». Ben voyons!

Revenons à des normes et à des coûts raisonnables et alors oui, des solutions pourront être trouvées pour augmenter le nombre de places disponibles dans les structures d'accueil de la petite enfance. ■

Russia/BP-TNK: shotgun marriage

JASON BUSH

breakingviews.com

BP's adventure in Russia has taken a fresh twist. A government agency is threatening to revoke the licence owned by TNK-BP, the UK oil giant's Russian joint venture, to Kovykta, a giant Siberian gas field. The best interpretation from BP's perspective is that the move is a negotiating tactic to force a deal admitting a state energy company to the project. There's a strong sense of déjà vu to the dispute. In 2007, the same Russian government agency made the same threat, claiming that the field's owners weren't producing enough gas. The threat disappeared - but only when TNK-BP agreed in principle to sell Kovykta to Gazprom, Russia's state-backed gas giant, with an option to buy back a 25 percent stake later.

Much the same thing occurred with Sakhalin II, another large energy project operated by a foreign consortium led by Royal Dutch Shell. In 2006, Sakhalin II found itself the target of a government environmental probe. Again, the problems disappeared when Shell agreed to admit Gazprom to the project. Western oil groups should be accustomed to this apparent game playing. But the Kovykta issue has dragged on unusually long. Negotiations between BP and Gazprom got bogged down and a deal was never inked. That may explain why the Russian authorities are once again threatening to revoke the Kovykta licence. The situation is complicated by recent indications from Gazprom that it has little immediate interest in the field, even though BP may actually welcome its participation if that meant this gigantic project could get up and running at long last. Some form of

deal still seems likely. Gazprom may take more interest in Kovykta as it weighs up the huge potential market in nearby China. BP has another possible partner in state-backed Rosneft, which is now eyeing expansion into gas. The worst-case scenario - outright confiscation - will probably be avoided. Still, the revival of pressure tactics is hardly reassuring for foreign investors in Russia. And while the outcome for BP might be accelerated development of the field, it's hard to work up enthusiasm over a shotgun marriage. ■

Context News. Russia's Federal Inspection Service for Natural Resources has recommended that TNK-BP, a joint venture between UK oil major BP and a group of oligarchs, be stripped its licence to operate the Kovykta gas field in eastern Siberia. The recommendation will now be considered by Russia's Federal Agency for Management of Mineral Resources. Kovykta is one of the largest undeveloped gas fields in the region, with an estimated 1.9 trillion cubic metres of gas. A probe into Kovykta's licence compliance was launched in January by Russia's natural resources ministry, which has accused the field's operator of failing to produce the volume of gas, 9 billion cubic meters annually that is specified in the licence. TNK-BP says it cannot produce the specified amount of gas until there are pipelines connecting the field to customers. An earlier investigation in 2007 led to a similar recommendation to withdraw the licence, but no final decision was taken. In June 2007, TNK-BP agreed to sell its Kovykta stake to Gazprom for between \$700 million and \$900 million, with an option to buy back a 25 percent-plus-one-share stake in the project. ■

Le risque individuel a changé mais pas les méthodes d'analyse

La crise de 2007-2009 initiée par les défauts sur les prêts immobiliers subprime a masqué le fort besoin de stabilité sociale que représente le logement et l'inadaptation croissante du cadre socio-économique à cette aspiration.

CYRIL DEMARIA*

L'emploi à vie et le plein emploi sont des mythes économiques occidentaux. Ce double accident de l'histoire économique continue néanmoins à structurer les cadres sociaux et culturels. L'Office Fédéral de la Statistique dans son Enquête Suisse de la Population Active relevait pourtant que les salariés suisses ne représentaient que 39,1% de la population active en 2009. Qui plus est, seuls 52,2% d'entre eux travaillaient depuis plus de cinq ans chez leur employeur, mettant un terme au discours de la fidélité réciproque des employés et employeurs. Le cadre classique d'analyse de la société ne concerne donc plus la majorité de la population: les situations individuelles sont de plus en plus variées et ont tendance à évoluer rapidement.

Parallèlement, l'aspiration au logement est d'autant plus forte qu'elle est un des principaux éléments de stabilité individuelle et sociale. Le défi des banques commerciales est d'adapter leurs prêts immobiliers aux changements. En effet, quand bien même le contrat à durée indéterminée concernerait 90% de la population salariée, il ne représente qu'une minorité des sources de revenus de la population. Les prêts immobiliers se réfèrent pourtant à ce type de flux pour les calculs de taux et d'échéances. De la même manière, l'existence et la mobilisation des deuxième et troisième piliers sont intimement liés

à un emploi salarié stable qui permet de planifier et d'épargner. La responsabilité des banques est d'offrir de nouvelles solutions, telles que le crédit-bail immobilier individuel, ou encore une plus grande variabilité dans les modalités des prêts. Les rapprochements entre banques et assurances auraient dû permettre la mise au point de formules innovantes associant épargne, assurance et liquidité. Les biens immobiliers sont aisément valorisés sur un marché suisse en pénurie permanente de logements. A ce jour, de tels produits sont rares et chers. Ce facteur de stabilité sociale ne devrait pas laisser indifférente la Confédération lorsqu'il est question de lutter contre les inégalités et d'offrir un filet de protection sociale à l'ensemble de la population. Le fait que la population dotée d'un degré tertiaire ait atteint 33,5% (contre 23,1% il y a dix ans) démontre que la précarité n'est pas synonyme de déclassement. La population est mobile à la fois géographiquement (la Suisse comptant 21,3% d'étrangers) et socialement. Les futures évolutions liées aux changements technologiques (communication, transports et santé) et sociaux (taux de divorces, baisse de la natalité, changements dans les rapports intergénérationnels) seront considérables. Il est temps que les cadres d'analyse le prennent en compte.

* www.360journal.com, www.pefinance.com

LA RESPONSABILITÉ DES BANQUES EST D'OFFRIR DE NOUVELLES SOLUTIONS, TELLES QUE LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER INDIVIDUEL, OU ENCORE UNE PLUS GRANDE VARIABILITÉ DANS LES MODALITÉS DES PRÊTS.

Les dangers des taxes sur les services financiers

HENRI SCHWAMM*

Le Fonds monétaire international (FMI) a été chargé par le G20 d'étudier les différents moyens de mettre à contribution le secteur financier après la crise. Il devra faire le point de ses réflexions à la prochaine réunion des ministres des finances du G20 qui se tiendra en avril à Toronto. Il sait que de nombreux gouvernements souhaitent montrer à leurs électeurs, préoccupés par les déficits budgétaires croissants, que le secteur financier doit payer pour son imprudence, ses négligences ou ses erreurs. Plusieurs formules sont envisageables: une taxe exceptionnelle sur les profits des institutions financières, une taxe perçue directement sur les institutions financières présentant un risque systémique par le biais d'un fonds d'assurance ou une Financial Transaction Tax (FTT), un prélèvement sur les transactions financières du type de

celui pratiqué par la Suède entre 1984 et 1990, sans grand succès, sur l'achat et la vente de valeurs à revenu variable. Cette FTT a fait l'objet d'une consultation publique de la part du FMI. Les réactions des professionnels sont très majoritairement négatives. On citera l'exemple de la Fédération des marchés boursiers européens (Federation of European Securities Exchanges - FESE), dont le siège est à Bruxelles et qui compte 42 membres dans l'Union européenne, en Islande, en Norvège et en Suisse. La FESE n'est a priori pas hostile à l'idée - normale et saine - de faire participer le secteur financier au coût du sauvetage par le contribuable du système bancaire international, mais en respectant deux principes de base: la méthode retenue doit être loyale dans sa conception et dans son application et ne pas donner lieu à des distorsions concurrentielles. Et, surtout, il faut

faire reposer le poids financier sur les acteurs qui sont à l'origine de la crise. En clair, pas sur ceux qui n'ont pas accordé de prêts hypothécaires à risques, qui ne les ont pas échangés par le biais d'une titrisation excessive, qui ne présentent pas de risque systémique, qui ne manipulent pas les cours et qui n'ont jamais reçu d'aides de l'Etat. À la lumière de ces principes, la FESE est convaincue qu'une FTT n'est pas la bonne solution. Empiriquement, la preuve a été apportée qu'une telle taxe aurait des effets négatifs sur la volatilité et la liquidité des marchés de valeurs mobilières. La ponction fiscale devrait frapper ceux qui, pour avoir été à l'origine des produits financiers complexes, ont provoqué la crise. Cette crise est née aux Etats-Unis dans la partie non réglementée du marché (produits structurés et dérivés négociés de gré à gré). 38% des échanges d'actions se font de gré à gré (over the counter). Fin

2008, le marché des dérivés était à 90% de gré à gré. L'OTC domine aussi largement les marchés des titres à revenu fixe. Une taxation qui ne prendrait pas en compte les transactions de gré à gré manquerait par conséquent complètement son objet. Si elle n'est pas mise en œuvre systématiquement dans tous les pays, une telle taxe aurait un impact négatif sérieux sur la compétitivité dans ceux où elle est appliquée. Et elle ferait fuir les traders vers des marchés non taxés. Une généralisation de la taxe ne va pas sans un solide consensus politique. Or, celui-ci fait cruellement défaut.

* Université de Genève

UNE GÉNÉRALISATION DE LA TAXE NE VA PAS SANS UN SOLIDE CONSENSUS POLITIQUE.